

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 10 Décembre 2018

Présents :

Mesdames : Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL , Patricia DEBBAH, Patricia LAVIGNE et Cécile FERBER .

Messieurs : Maxime BAT, Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude DEJEANNE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES Daniel PENE et RICHARD Dominique.

Pouvoirs :

Madame Stéphanie DOLIE a donné pouvoir de vote à Mme BRUEL.

Madame Ana LABERNARIE a donné pouvoir de vote à Mme LAVIGNE.

Madame Laure TAPIE a donné pouvoir de vote à Mme DUBARRY..

Secrétaire de séance : M Jacky CHAUVEAU.

COMMUNICATION :

- Entretien des fossés,
- Travaux chemin du Castet,
- Loyer impayé du gîte, remboursement assurance,
- Contestation et assignation au Tribunal Administratif d'un permis de construire, par un administré.

ORDRE DU JOUR :

1. **C.C.H.B.** : Attribution de compensation aux communes_ Approbation du rapport de la CLET.
2. **C.C.H.B.** : Syndicat Assainissement et eau potable : maintien de la compétence.
3. **S.C.O.T.** : Création d'un cinquième niveau périurbain GERDE POUZAC.
4. **Budget** : autorisation des dépenses d'investissement anticipées sur le budget 2019.
5. **Cimetière** : poursuite des travaux (ossuaire, jardin du souvenir...).
6. **Personnel communal** : prime exceptionnelle de fin d'année 2018.
7. **Personnel communal** : changement de contrat personnel non titulaire.
8. **Cession de terrain communal** au camping La Pommeraie (principe).
9. **Cession de terrain communal** Argagnat : fixation du prix.
10. **Maîtrise d'œuvre de l'avenue Philadelphie** : Résiliation du contrat.
11. **Subvention TEPcv** : Attribution de chantier maison et serre DAUPHOLE.

QUESTIONS DIVERSES.

COMMUNICATIONS :

-Entretien des fossés :

Le curage des fossés réalisé par la mini pelle de la commune a été interrompu par la police de l'eau car le dossier administratif de demande n'était pas conforme .Ce dossier sera repris et amandé par le service de l'eau et les travaux pourront se terminer .

-Travaux Impasse du Castet

Suite à une visite des lieux entre M. DEJEANNE, M. RIGAL propriétaire et M. MARGUINAL Géomètre ,il s'est avéré que le mur de soutènement de la propriété RIGAL appartient à la commune Après discussion entre la commune et le propriétaire ,la reconstruction de ce mur sera programmée sur le budget 2019 .Il est à noter que M. RIGAL s'est engagé à participer aux travaux réalisés par le personnel communal.

- Loyer impayé du gîte, remboursement assurance

L'assurance SMACL a remboursé à la commune la somme de 4760€ sur le loyer impayé du gîte . La somme due par l'ancienne locataire était de : 7219€

- Contestation et assignation au Tribunal Administratif d'un permis de construire, par un administré.

Un administré de la commune conteste un permis de construire délivré par la commune à un autre administré .Ce permis a été instruit par le service instructeur de la CCHB conforme aux textes en vigueur .Malgré cela cet administré assigne la commune au tribunal administratif de PAU .Le dossier a été transmis à l'avocat de la commune pour suite à donner .

ORDRE DU JOUR :

1. C.C.H.B. : Attribution de compensation aux communes_ Approbation du rapport de la CLET.

2. C.C.H.B. : Syndicat Assainissement et eau potable : maintien de la compétence.

Ces deux points sont retirés de l'ordre du jour car la CCHB n'a pas donné tous les éléments nécessaires à la discussion et au vote .

3. S.C.O.T. : Création d'un cinquième niveau périurbain GERDE POUZAC.

Pour être en conformité avec la commune de POUZAC qui a délibéré favorablement pour la création d'un pôle périurbain GERDE-POUZAC au niveau du SCOT de la Haute Bigorre afin de se démarquer du centre ville de BAGNERES DE BIGORRE,il est demandé au conseil municipal de se prononcer .

Le Conseil par délibération et à l'unanimité se prononce favorablement pour la création d'un pôle périurbain GERDE-POUZAC au sein du SCOT de la HAUTE- BIGORRE .

4. Budget : autorisation des dépenses d'investissement anticipées sur le budget 2019.

Pour anticiper les dépenses d'investissement pouvant survenir avant le vote du budget 2019, il y a lieu de voter comme les années précédentes , l'autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 25% du budget d'investissement 2018 soit 25% de 482 040 e = 120 510 e

Délibération pour cette autorisation : 13

Abstentions :2 (Mme FERBER et M. GUILLAUME)

5. Cimetière : poursuite des travaux (ossuaire, jardin du souvenir...).

La partie administrative de reprise des 83 tombes abandonnées du cimetière étant terminée depuis **février 2017 ,il y a lieu de continuer la procédure d'exhumation des ossements contenus dans ces sépultures répertoriées abandonnées** afin de récupérer des emplacements dans le cimetière pratiquement plein actuellement .

Le groupe ELABOR chargé de la première phase de reprise a fourni un devis pour la totalité des travaux à venir (exhumation ,ossuaire ,jardin du souvenir etc)pour un montant de 47250€ HT.

Tous ces travaux pourront être réalisés sur trois ans et une demande de subvention de DETR sera demandée .

Le devis du groupe ELABOR de 47250€ HT est adopté à l'unanimité des membres du conseil .

6. Personnel communal : prime exceptionnelle de fin d'année 2018.

Comme les années précédentes une prime exceptionnelle de fin d'année est attribuée au personnel titulaire et non titulaire . Cette année la somme globale allouée à ces personnels est portée à 4900€.
Le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité pour cette prime de 4900€.

7. Personnel communal : changement de contrat personnel non titulaire.

Le CDD de Mme Afraa MUSELET arrivant à expiration le 31/12/2018 , il y a lieu de prolonger ce contrat de trois mois à compter du 1/01/2019 pour un horaire de 17h50 par semaine (ménage bâtiments publics et cantine)

Délibération pour ce contrat de trois mois : unanimité .

8. Cession de terrain communal au camping La Pommeraie (principe).

Le camping La Pommeraie a fait la demande d'achat d'un terrain communal jouxtant le camping sur les parcelles 1287,110,1461et111 pour une surface d'environ 600m² .

Le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur le principe de cette vente avec tous les frais afférents à la charge de l'acquéreur .

9. Cession de terrain communal Argagnat : fixation du prix.

La parcelle communale section D n°9 de 835 m² demandée a être achetée par M. Guy LASPALLES lui est proposée après renseignements auprès de la SAFER au prix de 0,70 euros le m² soit 584,50€ avec tous les frais à la charge de l'acquéreur .

Délibération pour : unanimité

10. Maîtrise d'œuvre de l'avenue Philadelphie : Résiliation du contrat .

Le marché de maîtrise d'œuvre passé sous l'ancienne municipalité avec le cabinet OTT s'étant arrêté à l'avant projet , il y a lieu de résilier ce marché tout en sachant que le cabinet OTT a droit à une indemnité de 5% du montant initial de ce marché .

Délibération : pour la résiliation du marché : 13

Abstentions : 2 (Mme FERBER et M. GUILLAUME)

11. Subvention TEPcv : Attribution de chantier maison et serre DAUPHOLE.

Les travaux de la maison DAUPHOLLE et de la serre attenante sont subventionnés à 80% dans le cadre du TEPcv , il faut donc engager les travaux avant la fin de l'année . Les travaux sont les suivants :

- Isolation des combles : Entreprise AMARE montant : 25 050 € HT
- Fenêtres et volets : Les Menuisiers Bagnérais montant : 54 020 € HT
- Aménagement de la serre : Les Menuisiers Bagnérais montant : 11 045 € HT

Délibération pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

- Demande de logement pour des réfugiés Kosovards couple et deux enfants à l'école de Gerde (proposition du gîte communal ?)
- Compteurs LINKY : Suite au courrier de Mme FERBER et M. GUILLAME (pièce jointe) il est rappelé qu'aucune délibération ni arrêté ne sera pris sur ce point. Le libre choix est laissé aux administrés.

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance

Jacky CHAUVÉAU



Conseil municipal du Lundi 10/12/2018

« Nous avons eu connaissance du courrier de Mme le Maire à M.P.Coutoux et de la réponse de ce dernier au sujet de la pétition concernant les compteurs Linky.

Sur le fond, nous souhaitons préciser que nous allons dans le sens de la demande des signataires de la pétition et pensons que le conseil municipal pourrait prendre délibérément la défense de ces administrés en leur garantissant le libre arbitre sur leur choix concernant la pose ou non de ces compteurs Linky. Et nous demandons un arrêté municipal imposant à ENEDIS de recueillir l'accord préalable de chaque usager, comme l'on fait d'autres Maires.

Sur la forme, nous regrettons que la réponse n'ait été soumise ni à une discussion démocratique ni à une décision collective ni au vote de l'ensemble du conseil municipal.

En tant que conseillers municipaux, nous rappelons notre droit de participer pleinement aux décisions municipales. »

Cécile FERBER
Maurice GUILLAUME